



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

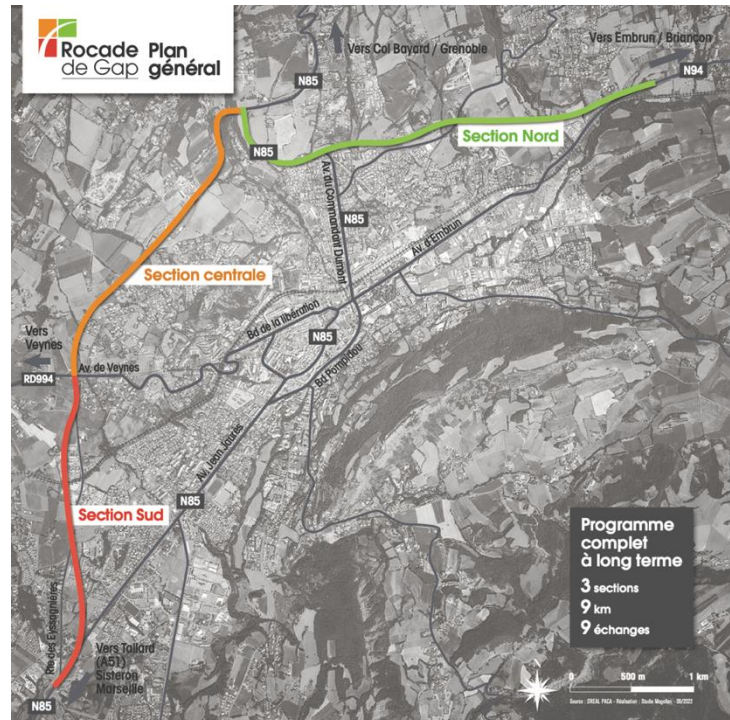


## ***RN 85 / Aménagement de la rocade de Gap Section centrale « Charance »***

## OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

Les principaux objectifs de l'opération sont de :

- **Dévier le trafic de transit et d'échanges** du centre-ville ;
- **Résoudre les problèmes de circulation interne** à l'agglomération ;
- **Améliorer la sécurité** de la traversée du centre-ville ;
- **Desservir et participer à la structuration** des quartiers périphériques et des zones d'activités ;
- **Renforcer les modes doux et les transports en commun.**



## CONTEXTE TERRITORIAL

### Gap en quelques mots

- **41 659 habitants**, une croissance démographique largement supérieure à la moyenne départementale (plus de 1% par an, entre 1954 et 2004 la population gapençaise a doublé) ;
- **Plus de 20 000 emplois**, plus de 2 300 entreprises (80% en commerce et services) ;
- **Pôle commercial des Hautes-Alpes** (avec 55% de la surface commerciale du département localisés sur la commune) ;
- **1<sup>ère</sup> commune agricole du département** ;
- **Plus de 115 000 v/jj en traversée de Gap** répartis comme suit : 15 000 véhicules en transit, 45 000 en échanges, 55 000 véhicules relevant de trafic interne ;
- Gap est également le **chef-lieu du département des Hautes-Alpes et la ville-centre du Pays gapençais** qui regroupe 77 communes et environ 70 000 habitants.

### Les enjeux socio-économiques

Le territoire de la commune de Gap est caractérisé par un **espace urbain de première importance à l'échelle du Pays Gapençais** (importance de l'offre commerciale et culturelle, mixité urbaine, équipements majeurs, ...) et des paysages de montagne, de collines boisées et de terrasses agricoles.

Ville-centre du département des Hautes-Alpes, Gap exerce une **attractivité très forte à l'échelle du département et des territoires voisins** (Barcelonnette-Corps) tant sur le plan économique que social.

Compte tenu de l'enclavement relatif et de la quasi-autonomie du territoire qui s'appuie en grande partie sur sa ville-centre, Gap connaît aujourd'hui **des problèmes de congestion des grands axes de communication** qui la desservent. Ce phénomène s'explique du fait d'un **relief contraignant** (fond de vallée), d'une **concentration des pôles d'influence** (emplois, activités, équipements, ...), de l'**étalement urbain** mais également du **rayonnement de la commune** sur le territoire du Schéma de Cohérence Territorial et au-delà.

La commune est engagée dans plusieurs réflexions sur les grandes thématiques d'aménagement suivantes :

- **Protection de l'environnement et attractivité du territoire** : mise en valeur du patrimoine naturel local, trame verte et bleue, territoire d'excellence, ... ;
- **Déplacements** : transports en commun, parkings relais, modes de circulation doux, ... ;
- **La maîtrise de l'urbanisation** : politiques d'habitat, harmonisation et développement équilibré du territoire, protection et valorisation de l'agriculture.

## DESCRIPTION DE L'OPÉRATION

### Description générale

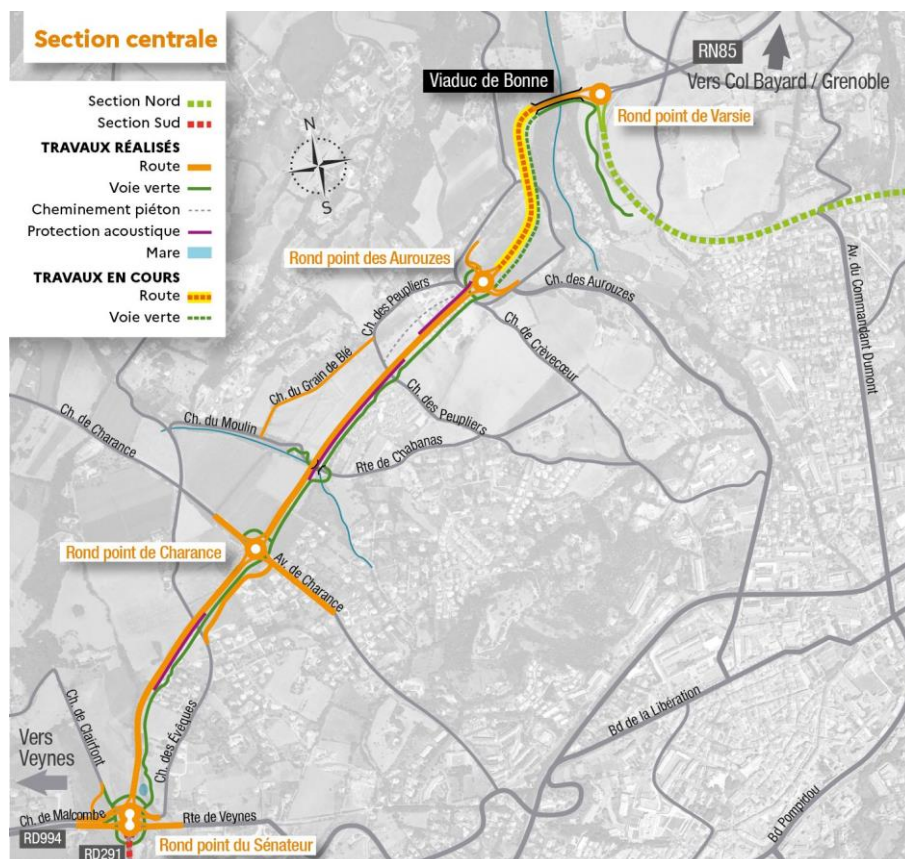
L'opération consiste à réaliser une déviation de l'agglomération de Gap sous la forme d'une rocade commençant à la RN 85 au Sud et reliant la RD 994 à l'Ouest, la RN 85 au Nord et la RN 94 à l'Est. Les emplacements réservés du projet sont inscrits au plan local d'urbanisme de la commune.

L'opération comporte 3 sections :

- **Section Sud** : RN 85 (route de Marseille) / RD 994 (route de Veynes) ;
- **Section centrale « Charance »** : RD 994 (route de Veynes) / RN 85 (route de Grenoble) ;
- **Section Nord** : RN 85 (route de Grenoble) / RN 94 (route de Briançon).

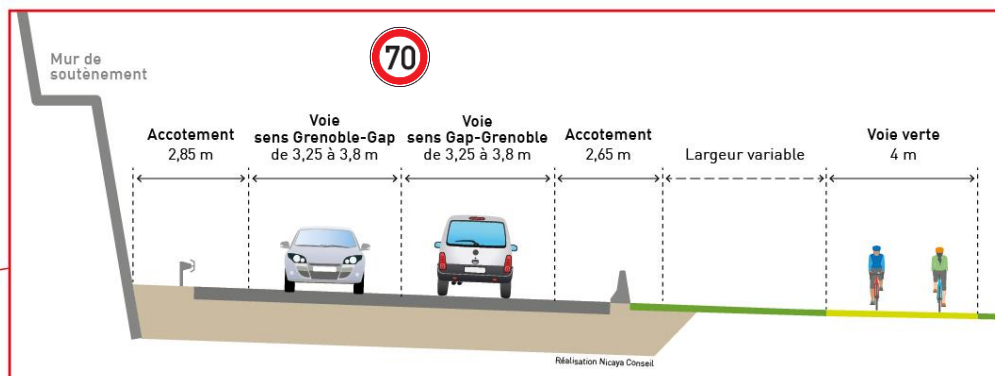
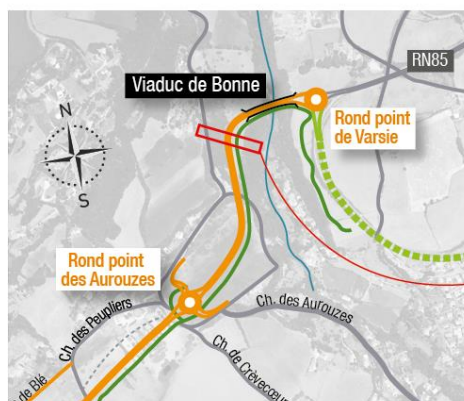
La réalisation du projet commence par la création de la section centrale dite de Charance. Elle permettra d'assurer une déviation complète de Gap entre la RN 85 Sud et la RN 85 Nord (mouvements Nord-Sud de la RN 85).

Pour cette section centrale, la portion allant du rond-point du Sénateur au rond-point des Aurouzes, est en fonctionnement depuis juillet 2021.



## Caractéristiques techniques de l'ensemble de la rocade

- **Linéaire** : 9km entre la route de Marseille et la route de Briançon (pente de 6% maximum à gravir)
- **Type de voirie** : Chaussée bidirectionnelle (2x3m) avec 1,5 m d'accotement de part et d'autre de la chaussée ;
- **Vitesse** : Limitation à 70 km/h
- **Trafic** : Capacité d'écoulement d'un trafic de 1 600 véhicules/heure une fois l'opération réalisée<sup>1</sup>
- **Programme complet** :
  - > 14 ouvrages d'art dont un passage sous voie ferrée et deux ouvrages franchissant les torrents de Bonne et du Buzon
  - > 9 carrefours plans
  - > 11 rétablissements de voiries
- **Intégration du projet** :
  - > Prise en compte de cheminements parallèles piétons-vélos (voie verte)
  - > Mise en œuvre de protections acoustiques en vue d'assurer un niveau maximum de 60db
  - > Assainissement routier
  - > Aménagements paysagers sur l'ensemble du tracé



## Caractéristiques techniques spécifiques à la section centrale

La section centrale de la rocade de Gap s'étend sur un linéaire de 3 km et comprend :

- **3 ouvrages d'art, réalisés** : le viaduc de Bonne, le pont sur le Turrelet et la paroi clouée du Val de Bonne ;
- **4 carrefours giratoires, mis en service** : Sénateur, Charance, Aurouzes et Varsie ;
- **1 voie verte, mise en service**, longeant le linéaire de la rocade ;
- **8 rétablissements de voirie, créés.**

<sup>1</sup> En 2005, l'Agglomération de Gap supportait un trafic de 1 000 véhicules/heure en heure de pointe le soir

## AVANCEMENT DES OPÉRATIONS & ÉCHÉANCES PRÉVISIONNELLES

### Historique du projet de la Rocade de Gap

<b>ETAPES CLÉS</b>	
<b>Section Centrale de la Rocade de Gap</b>	
<b>2012</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Janv.-Fév.</b> : Enquête publique et mise en compatibilité des documents d'urbanisme</li> <li>• <b>Août</b> : Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour la section centrale</li> </ul>
<b>2013 - 2014</b>	<p><b>Études et procédures spécifiques section centrale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête parcellaire</li> <li>• Enquête publique et arrêté loi sur l'eau</li> <li>• Études de niveau « projet » : pont sur le Turrelet, viaduc de Bonne, section centrale</li> <li>• Procédure d'expropriation</li> </ul>
<b>2015</b>	<p><b>Démarrage des travaux de la section centrale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La création du chemin du grain de blé ;</li> <li>• La réalisation pont sur le Turrelet ;</li> <li>• La réalisation du chemin du moulin.</li> </ul>
<b>2016 - 2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux de construction du Viaduc de Bonne</li> </ul>
<b>Mars 2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rupture de canalisation et glissement de terrain sur le secteur du Val de Bonne, ouverture d'une expertise judiciaire et réalisation d'investigations géotechniques</li> </ul>
<b>2018-2020</b>	<p><b>Poursuite des travaux de la section centrale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les travaux de terrassement et chaussées sur la section Sénateur-Aurouzes</li> <li>• L'aménagement de la voie verte sur ce même secteur</li> <li>• L'aménagement des giratoires de Charance et des Aurouzes</li> </ul>
<b>2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mars</b> : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la DREAL PACA et la Ville de Gap pour le giratoire du Sénateur</li> <li>• <b>Juin - Nov.</b> : Travaux du giratoire du Sénateur</li> <li>• <b>Juin - Déc.</b> : Études et sondages géotechniques secteur Val de Bonne</li> <li>• Travaux de dévoiement des réseaux secteur Varsie</li> </ul>
<b>2021</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mars - Août</b> : Travaux de mise en œuvre des équipements et de la signalisation de la section Sénateur-Aurouzes</li> <li>• <b>Juin</b> : Conclusions définitives sur l'expertise judiciaire du Val de Bonne</li> <li>• <b>Juillet</b> : Mise en service de la section Sénateur-Aurouzes</li> <li>• <b>Juillet - Nov.</b> : Travaux de voie verte franchissant le Turrelet</li> <li>• <b>Janvier - fin Déc.</b> : Travaux du giratoire de Varsie</li> <li>• Poursuite études géotechniques et ouvrages de soutènement sur le secteur du Val de Bonne</li> <li>• Études des zones humides de compensation</li> </ul>
<b>2022 - 2023</b>	<p><b>Suspension des travaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Investigations géotechniques complémentaires</li> <li>• Définition du programme de travaux conforté Aurouze / Varsie</li> <li>• Sélection d'un nouveau maître d'œuvre</li> </ul>

<b>Reprise des travaux de la section centrale</b>	
<b>2024 - 2025</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux sur le secteur Aurouze / Varsie</li> <li>• Mise en service du secteur Aurouze/Varsie</li> <li>• Aménagement des zones humides de compensation</li> </ul>
<b>2025-2026</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement des zones humides de compensation</li> </ul>

### Étapes clés et planning prévisionnel pour les autres sections

<b>Section Sud de la Rocade de Gap (Maîtrise d'ouvrage déléguée à la Ville)</b>	
<b>2021 - 2025</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête publique et Déclaration d'Utilité Publique</li> </ul>
<b>2024 - 2025</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception</li> </ul>
<b>2026 - 2027</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux de construction</li> </ul>
<b>2027</b>	<b>Objectif de mise en service de la section Sud</b>

<b>Section Nord de la Rocade de Gap (Maîtrise d'ouvrage en cours de délégation à la Ville)</b>	
<b>2022 - 2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études d'opportunité phase 2</li> </ul>
<b>2023 - 2024</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertation continue</li> </ul>
<b>2025 - 2026</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertation réglementaire L. 103.2 choix d'une variante préférentielle</li> <li>• Études préalables,</li> <li>• Enquête publique</li> <li>• Déclaration d'Utilité Publique</li> </ul>
<b>2030</b>	<b>Objectif de mise en service de la section Nord</b>

## COÛT & FINANCEMENT DE LA ROCADE DE GAP

**62,5 M€** sont affectés aux travaux de la section centrale dans le cadre des Contrats de Plan État Région (CPER) 2015-2020 et 2021-2027.

Pour ce financement les clés sont réparties entre les 4 cofinanceurs que sont l'État, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Ville de Gap et le Département des Alpes de Haute Provence.

Le montant des travaux pour la section Nord n'a pas encore été évalué. Celui-ci découlera des études de conception.

Le budget de la section sud a été estimé par la Ville de Gap de la manière suivante :

Etudes : 2 M€

Travaux : 20,2 M€

Frais annexes (communication, études géotechniques, contrôle extérieur, aléas, ajustement assainissement et drainage) : 3 M€

Acquisitions foncières : 2,8 M€

TOTAL : 28 M€ TTC